



Dynamique. Les reportings extra-financiers sont des pièces essentielles, mais non suffisantes, pour tendre vers une intégration pleine et entière des grands enjeux de société dans la conduite des affaires des entreprises. Encore faut-il que ces rapports traduisent une « image sociétale » fidèle des entreprises qui se prêtent à l'exercice. Une étude européenne récente montre qu'on est encore loin de ce que l'on serait en droit d'espérer. Toutefois, les organisations qui examinent ces documents, parmi lesquelles CFIE-conseil (une filiale du CFIE, l'éditeur de cette lettre) et les parties prenantes des entreprises elles-mêmes, sont de plus en plus nombreuses. Pour les entreprises, cela représente autant d'opportunités pour réagir aux attentes exprimées et améliorer la qualité de leurs rapports, mais aussi pour aligner leurs pratiques sur ce qu'on attend d'elles.

CONTEXTES

Travail forcé, Ouzbékistan

Travail forcé dans les champs de coton ouzbeks : la situation s'améliore, mais il faut continuer

Devant le scandale, révélé en 2013, du recrutement forcé et institutionnalisé d'enfants et de membres des corps médical et enseignant pour la cueillette du coton en Ouzbékistan ([IE n° 180](#)), les autorités du pays avaient décidé, en septembre 2017, d'engager les mesures nécessaires pour y mettre fin ([voir IE](#)). Le 5 février, l'Organisation internationale du travail (OIT) a publié un [rapport](#) qui montre que **le pays a enregistré des progrès significatifs sur les droits fondamentaux du travail** dans les champs de coton. En 2019, plus de 94 % des cueilleurs ont travaillé librement et le recrutement systématique d'étudiants, d'enseignants, de médecins et d'infirmières a complètement cessé. Les 102 000 cueilleurs enregistrés comme soumis au travail forcé représentaient un nombre inférieur de 40 % à celui de 2018. **Cependant, au niveau local, le recrutement forcé de personnel des institutions, agences et entreprises publiques a toujours lieu.** Les salaires des cueilleurs de coton ont néanmoins augmenté conformément aux recommandations de l'OIT et de la Banque mondiale. Dans leur majorité, les cueilleurs de coton ont également déclaré que les conditions de travail (transport, nourriture, hygiène, accès à l'eau, etc.) s'étaient améliorées par rapport à l'année précédente. Cela étant, l'OIT recommande la mise en place de nouvelles augmentations et améliorations des conditions de travail.

Mixité, Finlande

La Finlande porte les congés de paternité et de maternité à 164 jours chacun

Le 5 février, 105 entreprises françaises se sont engagées à mettre en place un congé « second parent », entièrement rémunéré, d'une durée minimale de quatre semaines. Le collectif [appelle aussi les entrepreneurs](#) à rejoindre le mouvement. Il s'agit là d'un moyen pour lutter contre le retard français, dans ce domaine, par rapport à plusieurs pays européens, **car rien n'empêche les entreprises d'aller au-delà de la législation** (c'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de la RSE). En France, le congé de paternité a été instauré en 2002. Il s'agit d'une pièce essentielle de l'équilibre familial et de la mise en œuvre de la mixité au sein des entreprises. Il est de 11 jours calendaires consécutifs. Aujourd'hui encore, trop peu de pères usent de ce droit, pour des raisons culturelles parfois, pour une question de rémunération souvent (le salaire n'étant pas versé dans son intégralité).

Toujours le 5 février, la Finlande a annoncé qu'elle allait faire un pas de plus sur cette question. Depuis décembre, le pays est conduit par une coalition de cinq partis politiques, tous dirigés par des femmes, dont quatre ont moins de trente-cinq ans, comme la nouvelle Première ministre, Sanna Marin. Dans son annonce, le gouvernement a indiqué qu'il prévoyait de **porter le nombre de jours de congé pour chaque parent à 164** (soit 6,6 mois environ selon le mode de calcul finlandais), dont 69 pourront être transférés à l'autre parent. Actuellement, le système prévoit un congé de maternité de 4,2 mois et un congé de paternité de 2,2 mois. Une fois la réforme adoptée, la Finlande ne sera toutefois pas le pays européen le plus avancé. Cette position est occupée par la Suède, qui accorde 240 jours de congé à chacun des deux parents.

OUTILS, ANALYSES

Environnement, Union européenne, agroalimentaire

Des ONG néerlandaises invitent l'Europe à instaurer une taxe sur la viande

Le 5 février, une coalition d'ONG néerlandaises (Tapp Coalition) a organisé un débat au Parlement européen sur la consommation et la production de viande au sein de l'Union. Le [rapport](#), qui a servi de support aux discussions, a ensuite été remis à la DG Santé de la Commission. De nombreuses [études](#) montrent que la consommation excessive de viande peut avoir des répercussions négatives directes et indirectes non seulement sur la santé, mais aussi sur l'environnement (climat, biodiversité, ressources hydriques, biorésistance...). Or, les Européens consommeraient près de 50 % de viande en plus de ce qui est recommandé d'un point de vue diététique. **Aussi le rapport propose-t-il d'instaurer une taxe sur la viande.** La proposition rejoint l'idée formulée par d'autres organisations, à savoir que cette perspective pourrait être inéluctable ([IE n° 271](#)). Une telle redevance ne serait cependant pas neutre puisqu'elle augmenterait le prix de la viande bovine de 0,47 euro environ pour 100 g, celui du porc de 0,36 euro et celui du poulet de 0,17 euro. Toujours selon le rapport, la redevance permettrait de réduire la consommation de bœuf au sein de l'Union de 67 % d'ici à 2030, celle du porc de 57 % et celle du poulet de 30 % et, de fait, les émissions de GES de 120 millions de tonnes par an. La collecte de cette taxe générerait en outre 32 milliards d'euros pour les pays de l'Union. Ce montant pourrait d'une part, être affecté aux agriculteurs afin qu'ils puissent reconverter leur exploitation et, d'autre part, être utilisé pour réduire le prix des fruits et légumes pour les familles les plus pauvres, mais aussi pour aider les pays en développement à faire face à la crise climatique.

Environnement, santé

Le végétarisme touche de plus en plus de secteurs de l'économie et de la finance

La plupart des **chaînes de restauration** proposent désormais des menus végétariens. En France, depuis le 1^{er} novembre 2019 (loi EGalim), les **cantines scolaires** doivent servir aux enfants au moins un menu végétarien par semaine. Des **campus universitaires** bannissent certaines viandes, comme le bœuf ([IE n° 306](#)). L'industrie **agroalimentaire** développe son offre sur le segment des protéines végétales. La grande distribution commence à proposer des substituts à la viande animale (depuis le 3 février 2020, le **groupe Casino** présente des produits à base de végétaux de l'entreprise Beyond Meat dans certains de ses points de vente). La **Bourse de New York** a accueilli, en septembre 2019, le premier fonds végan coté ([IE n° 306](#)), qui présente une bonne performance boursière (16,10 % en cinq mois contre 12,4 % pour le S&P 500). Les producteurs de protéines animales sont maintenant classés en fonction des risques

climatiques qu'ils comportent ([IE n° 307](#)), etc. **Cette tendance concerne toutefois surtout l'Europe et les Etats-Unis. En tout cas, pour l'instant.** Nestlé a annoncé en janvier qu'il testait des substituts de viande à des prix accessibles pour les marchés en développement. **Au Nigeria**, où la viande revêt encore une grande importance dans le statut social et où 14 % seulement de la population se dit prête à renoncer à la viande (selon une étude de marché du cabinet Streetbees), les initiatives commencent à se multiplier, montrant que les Nigériens sont de plus en plus sensibles à cette question. On trouve désormais des alternatives végétales à des plats traditionnels à base de viande comme le *nkwobi* ou le *suya*. Une société locale (Chi Farms Limited) a commencé à commercialiser son propre *burger* végétarien.

Esclavage moderne. Les 193 pays membres des Nations unies ont abrogé les lois accordant à une personne un droit de propriété sur une autre. Pourtant, cela n'empêche pas l'existence de millions de cas à travers le monde, cas qui relèvent de la terminologie d'« esclavage moderne » : esclavage, servitude, pratiques analogues à l'esclavage, travail forcé, trafic d'êtres humains. Le 12 février, le Rights Lab de l'université de Nottingham a publié une [étude](#) dirigée par Katarina Schwarz. Basée sur l'analyse de plus de [700 lois nationales](#), **cette étude montre que 94 des 193 pays membres de l'ONU ne disposent pas d'une législation pénale interdisant l'esclavage ou la traite d'esclaves.** Pour ce qui est des lois relatives au travail forcé, 112 pays n'en sont pas dotés. Pour Katarina Schwarz, en l'absence de lois efficaces, il n'existe pas de voie de recours pour les victimes et les survivants, et les réponses peuvent être partielles ou inefficaces pour traiter l'ensemble des délits liés à l'exploitation des personnes.

Reporting. Le projet européen Alliance for Corporate Transparency a publié le 17 février un [rapport](#) sur la qualité du reporting extra-financier des 1 000 plus grandes entreprises européennes. Le document fournit de nombreuses données statistiques par région et secteur d'activité au regard de plusieurs critères (sociaux, environnementaux, droits humains...). Pour les auteurs de l'étude, la qualité des rapports n'est pas encore suffisante pour saisir les impacts en matière de développement durable, les risques que les entreprises encourent ou même leurs plans.

ENGAGEMENT

Climat, Allemagne, biens et services industriels

Siemens chahuté par son implication dans le projet charbonnier Adani

Comme prévu, l'assemblée générale de Siemens, qui s'est déroulée le 5 février, a donné lieu à un « rendez-vous climatique » international ([IE n° 315](#)). Depuis quelques semaines, l'entreprise allemande – qui a signé en décembre dernier un contrat pour la fourniture d'un système de signalisation ferroviaire de 18 millions de dollars au projet de mine de charbon controversé Adani Carmichael (Queensland, Australie) – faisait l'objet de critiques nourries de la part des organisations environnementales. Désapprouvant l'implication de l'entreprise dans des projets hasardeux d'un point de vue climatique, **de nombreux intervenants, y compris en provenance d'Australie, ont pris la parole durant la réunion**, reléguant au second plan les résultats financiers. En réponse, Joe Kaeser, président du comité de direction du groupe, a rappelé les nombreuses initiatives engagées par l'entreprise pour combattre le dérèglement climatique, le montant modeste du contrat, le respect de toutes les obligations légales et son intention de créer un organe interne chargé de « mieux gérer les enjeux de protection de l'environnement à l'avenir ». En guise de synthèse, il a qualifié de « non pertinentes » et de « presque grotesques » ces protestations qui s'exprimaient sur la base d'un seul contrat.

Cela ne traduit-il pas plutôt un **manque de discernement** de la part du président, qui n'a pas perçu le **caractère emblématique de ce projet** et les répercussions de la signature de ce contrat sur les esprits ? Des professionnels de la finance, comme Union Investment (qui revendique 390 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ou la principale association d'actionnaires allemande DSW, ont d'ailleurs reconnu publiquement que cette affaire était une catastrophe sur le plan de la communication. Pour autant, ils n'ont pas estimé que cet épisode justifiait à lui seul un vote de défiance vis-à-vis du comité de direction. **Toutefois, la confiance s'érode lentement** si l'on se fie à l'historique récent des votes relatifs à la décharge accordée aux membres du comité : 99,6 % en moyenne en 2018, 96,7 % en 2019, 94,6 % cette année.

BlackRock, le plus important gestionnaire d'actifs privé mondial, s'est du reste exprimé publiquement sur cette question (le lendemain de l'assemblée seulement) en déclarant – et ce moins d'un mois après avoir annoncé ses nouvelles orientations en matière de politique ESG ([IE n° 315](#)) – que **Siemens devait intensifier l'évaluation de ses risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**. Si des associations écologistes comme Greenpeace, qui avait organisé des manifestations devant le siège allemand de BlackRock pour protester contre son soutien financier à Siemens, jugent que l'intervention de BlackRock n'est que pure communication, le gestionnaire d'actifs, de son côté, pense que cette prise de parole peut constituer un **avertissement pour l'ensemble des entreprises industrielles allemandes**. En définitive, même si ce contrat peut être considéré comme « symbolique », la manière dont la direction du groupe a traité ses conséquences sociétales pourrait, à l'avenir, semer le doute sur la justesse de ses décisions.

Biodiversité, monde

Près de la moitié des grandes entreprises mondiales ignorent encore la déforestation

Il n'est pas une journée qui passe sans qu'une entreprise annonce son intention de financer la plantation d'arbres pour compenser ses émissions de GES. C'est une bonne chose, car la croissance des arbres permet le stockage du carbone dans les sols et dans leur partie aérienne. Mais ces opérations ne doivent pas s'exercer dans n'importe quelles conditions. C'est pourquoi **les associations environnementales rappellent qu'il est préférable – et prioritaire – de ne pas détruire les forêts plutôt que de planter des arbres**. Sur ce plan et d'un point de vue global, les pratiques sont loin d'être exemplaires. A ce titre, Forest500, un projet développé par l'organisation britannique Global Canopy, a publié le 12 février son [rapport annuel 2019](#) (*The Companies Getting it Wrong on Deforestation*). **L'organisation a analysé et classé 350 grandes entreprises mondiales** intervenant dans les secteurs de la distribution, de la mode, de l'alimentation et autres fournitures (dont [15 sociétés françaises](#)), produisant ou commercialisant des produits intégrant des denrées de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf, cuir, bois, pâte à papier) et **150 sociétés financières impliquées dans leur financement** (dont [6 françaises](#)).

L'étude révèle que **140 entreprises (40 %) et 102 institutions financières (68 %), n'ont pris aucun engagement public pour prévenir la déforestation** dans leur chaîne d'approvisionnement ou dans les sociétés qu'elles financent. Seules 86 entreprises et 28 institutions financières ont des engagements de déforestation pour tous les produits qu'elles fabriquent, commercialisent ou financent. Par ailleurs, alors qu'en 2018, 157 sociétés s'étaient engagées à mettre fin à la déforestation d'ici à 2020, 4 d'entre elles ont désormais totalement abandonné cet engagement et 18 ont renoncé à l'échéance qu'elles avaient fixée. En tout, 81 entreprises ont supprimé leurs engagements, en ont affaibli la portée ou ont réduit la

précision de leur reporting. En octobre 2019, à la suite des incendies en Amazonie, 244 institutions financières avaient signé une déclaration appelant les entreprises à prendre des mesures pour éviter la déforestation. Parmi ces sociétés, 14 appartenaient au panel de Forest 500. Force est de constater que 7 d'entre elles ne disposent même pas d'une politique publique en ce qui concerne la déforestation.

Accès aux biens et services, France, TIC. Le 27 décembre 2017, l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) avait porté plainte contre Apple, qu'elle accusait de ralentir volontairement ses iPhone qui avaient deux ou trois ans d'âge ([IE n° 271](#)). Pour l'association, cette technique entraine dans **un arsenal de pratiques de l'entreprise destinées à rendre les appareils obsoletes**. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a transmis ses conclusions sur cette affaire le 7 février. Dans son rapport, elle indique que les « *détenteurs d'iPhone n'avaient [effectivement] pas été informés que les mises à jour du système d'exploitation iOS (10.2.1 et 11.2) qu'ils installaient étaient susceptibles de conduire à un ralentissement du fonctionnement de leur appareil* » et que « *de nombreux consommateurs [avaient] été contraints de changer de batterie, voire [...] d'acheter un nouveau téléphone* ». L'enquête n'a toutefois pas permis de caractériser l'obsolescence programmée. Pour éviter des poursuites, **la société a accepté une transaction qui comprenait notamment une amende de 25 millions d'euros.**

ENTREPRISES

Climat, Royaume-Uni, banques. Première femme dirigeant une grande banque britannique, Alison Rose, qui a pris ses fonctions en novembre dernier, a annoncé le 14 février la nouvelle stratégie de la **Royal Bank of Scotland** (RBS). L'établissement va notamment changer de nom, adopter celui de sa filiale NatWest et réduire significativement la taille de sa banque d'investissement. La banque va également « verdir » ses activités. Elle cessera, entre autres, de prêter et d'offrir des services aux principaux producteurs de pétrole et de gaz qui n'ont pas de plan de transition crédible. La RBS s'est également engagée à supprimer complètement le financement du charbon d'ici à 2030.

Climat, pollution, finance. En janvier dernier, BlackRock, la plus importante société de gestion privée mondiale, annonçait les lignes directrices de sa nouvelle politique de gestion ([IE n° 315](#)), une politique plus durable et plus engagée, saluée par les uns, équivoque pour les autres. Le 13 février, le groupe a annoncé une première mesure concrète, à savoir que **l'un de ses fonds durables connaissant la croissance la plus rapide cesserait d'investir dans les projets de sables bitumineux** à partir du 2 mars prochain. Cette initiative était le minimum auquel on pouvait légitimement s'attendre après la déclaration du groupe en début d'année. Espérons qu'elle fera bouler de neige et qu'elle en appellera d'autres.

Biodiversité, Chili, mines

Les sociétés d'extraction de lithium sous la surveillance des constructeurs automobiles ?

Avec l'explosion des solutions nécessitant un stockage d'énergie, certains minerais, comme le lithium, font l'objet d'une forte demande. Celle-ci incite les constructeurs automobiles à sécuriser leurs approvisionnements. Mais le développement de ces nouvelles matières premières devenues ultra-stratégiques met aussi en évidence des **contraintes sociales et environnementales**. Le splendide [désert d'Atacama](#) au Chili – le désert non polaire le plus aride au monde – renferme des écosystèmes très fragiles pour lesquels l'eau est une denrée particulièrement précieuse. Mais ce désert est aussi la

première région productrice de lithium et il excite les convoitises. La question mobilise les écologistes et les communautés locales, car les sociétés minières utilisent l'eau stockée dans le sous-sol pour leur procédé de traitement du lithium, maintenu en suspension dans la saumure.

Saisi par des communautés indigènes, un juge chilien a rejeté, en décembre dernier, le plan d'expansion d'une mine de lithium située dans le nord du désert et qui appartient au **chilien SQM**, le numéro 2 mondial du secteur. Le régulateur chilien (la Superintendencia del Medio Ambiente, SMA) a depuis fait appel de la décision. Toutefois, pour les constructeurs automobiles, cet événement n'est pas passé inaperçu. En décembre, une équipe de Volkswagen, qui prévoit de fabriquer 1,5 million de véhicules électriques d'ici à 2025, s'est rendue dans la région afin d'évaluer l'impact social et environnemental des opérations minières. Du coup, les sociétés minières se montrent plus attentives. On a ainsi appris récemment que **l'entreprise américaine Albemarle**, le plus grand producteur mondial de lithium, avait déposé discrètement en décembre une proposition pour constituer un réseau de surveillance des variations des réservoirs aquifères contenus dans le sous-sol du désert.

Impact des produits, pharmacie. La Dépakine est un anticonvulsivant – commercialisé par le laboratoire Sanofi – qui permet de traiter efficacement l'épilepsie ou les troubles bipolaires. Mais son principe actif qui le compose (**valproate de sodium**) comporte aussi un risque de malformations congénitales pour le fœtus. En France, depuis plusieurs années, des milliers de familles victimes des effets du valproate de sodium, réunies au sein d'une association (Apesac – Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant), se sont mobilisées pour obtenir réparation ([voir IE](#)). Depuis le début de l'affaire, **Sanofi maintient qu'il a respecté son obligation d'information**, et notamment qu'il a fait mention des risques de malformation du fœtus dans les documents destinés aux praticiens. Le laboratoire rejette la faute sur les autorités sanitaires, qui auraient, selon lui, tardé à prendre en compte ses avertissements et à informer directement les patients de ces risques. Le 3 février, après plus de trois ans d'instruction, **le groupe a cependant été mis en examen** pour « *tromperie aggravée* » et « *blessures involontaires* ». Cette décision pourrait relancer la mobilisation outre-Manche, où de nombreuses victimes du valproate de sodium (commercialisé sous le nom d'Epilim) se sont également manifestées.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris